

pour le Canada de défendre ses intérêts sur les marchés mondiaux. Il sera essentiel d'associer les États-Unis, la CE et le Japon à nos grands objectifs internationaux.

De la même façon, il est possible, grâce à un renforcement de nos relations avec les nouvelles puissances régionales, de promouvoir les mécanismes multilatéraux et la sécurité coopérative, dans le respect de la règle de droit. Tout en préservant la portée globale qui caractérise depuis si longtemps la politique étrangère canadienne, nous voudrions, compte tenu de nos ressources restreintes, adopter une approche sélective dans la constitution de partenariats avec les nouvelles économies industrialisées et avec certains pays en développement qui ont les mêmes objectifs et les mêmes intérêts que nous.

Au cours des dernières années, nous avons donné un visage neuf aux relations politiques et économiques que nous entretenons avec les nouvelles puissances de la ceinture du Pacifique. Nos liens commerciaux avec les économies dynamiques de l'Asie, notamment les pays de l'ANASE, exigeront aussi l'établissement de liens politiques.

Nous avons aussi entrepris de tisser des liens avec les Amériques, mais il reste beaucoup à faire. Le Mexique en particulier, ainsi que les autres pays qui, comme lui, ont entrepris des réformes politiques et économiques, seront l'armature de relations plus étroites avec l'Amérique latine. Cette évolution nécessitera peut-être une attention ministérielle et permettra au public de mieux comprendre l'importance de nos relations avec l'hémisphère. En dépit des résultats inégaux des réformes économiques entreprises, le Brésil est un pays avec lequel il faut aussi compter, étant donné l'influence politique qu'il exerce dans la région.

La crise du Golfe, dans laquelle le Canada est intervenu, a accru les attentes d'élargissement des liens politiques et économiques avec les pays du Moyen-orient, mais l'on doit reconnaître que le Canada devra, sur cette question, se contenter d'un rôle secondaire, vu que les États-Unis sont le seul intervenant non régional à exercer une influence déterminante dans cette région.

Les institutions régionales peuvent, en collaboration avec leurs homologues internationales, apporter des solutions régionales aux problèmes urgents. Elles peuvent faciliter l'apparition d'un consensus. La stabilité, la prospérité, la sécurité et la coopération s'en trouveront accrues. Grâce à notre participation à des tribunes telles que l'APEC et à l'influence que nous exerçons sur les organisations dont nous ne sommes pas membres (MERCOSUR, le Groupe de Rio), nous pouvons faire en sorte que les structures régionales, tant politiques qu'économiques, favorisent l'adoption de règles et d'institutions de grande portée.